FO POLICE MUNICIPALE

ASVPs#GARDES-CHAMPETRES#POLICIERS MUNICIPAUX

- LA PRIME DE RISQUE (ISF) AU TAUX DE 25 % POUR LA CATÉGORIE C ET 32 % POUR LA CATÉGORIE B.
- UNE INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ POUR LES BCP EXCERÇANT UN RÔLE D'ENCADREMENT.
- LA RECONNNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ : PAR LA MISE EN PLACE DE LA BONIFICATION QUINQUENNALLE ET L'INTÉGRATION DE L'ISF DANS LE CALCUL DE LA RETRAITE.
- LA MISE EN PLACE D'UNE NBI SPÉCIALITÉ : AFIN DE VALORISER LES POLICIERS MUNICIPAUX TITULAIRES D'UNE SPÉCIALITÉ (MONITEUR ARMEMENT, MAÎTRE-CHIEN, MOTOCYCLISTE...)
- PASSAGE DES POLICIERS MUNICIPAUX DE CATÉGORIE C EN B.
- PASSAGE DES CHEFS DE SERVICE EN CATÉGORIE A ET DIRECTEURS EN A+

FOPM SE BAT POUR VOUS !!! REJOIGNEZ NOUS !!! TOUS ENSEMBLE POUR LE MÊME OBJECTIF, NOTRE RECONNAISSANCE ON NE LÂCHE RIEN !!!

fopmpolice

FO PM

SYNDIQUEZ-VOUS ET ENTREZ DANS NOTRE RÉSEAU!

LE SYNDICAT Nº1 DES POLICIERS MUNICIPAUX

Fédération des personnels des services public et des services de santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS § 06 43 23 54 37 - 06 83 29 01 60

contactfopm@gmail.com
 com
 com

Retrouvez-nous sur 🚹 tapez FOPM et sur www.foterritoriaux.fr

contact syndica





